



Fédération française
des véhicules d'époque

En partenariat avec



Journées européennes du patrimoine 16 et 17 septembre 2023 « Patrimoine vivant »

GUIDE D'ORGANISATION



1

INFORMATIONS GÉNÉRALES JEP

Les Journées européennes du patrimoine en quelques mots

Créées en 1984 sous le nom de « Journées Portes ouvertes des monuments historiques » par le ministère de la Culture, elles ont pour objectif de montrer au plus grand nombre la richesse extraordinaire de notre patrimoine au travers de rendez-vous inédits, de visites insolites, et d'ouvertures exceptionnelles. Ces événements locaux se déroulent désormais dans plus de 50 pays dans le monde avec une gratuité de principe dans les monuments publics, et à tarifs réduits pour la grande majorité des établissements privés participant à la manifestation. Il s'y dévoile alors **le patrimoine historique des monuments civils ou religieux, mais aussi les patrimoines agricoles et industriels, et à travers eux les savoir-faire.**



« PATRIMOINE VIVANT »

Pour sa 40e édition, les Journées européennes du patrimoine auront pour thème : **Patrimoine vivant**. Il sera facile pour la FFVE de rebondir en ajoutant Patrimoine vivant, Patrimoine roulant !



DATES

- **Samedi 16 septembre** : grand public
- **Dimanche 17 septembre** : grand public

Les JEP représentent chaque année, environ 12 millions de visiteurs et 17 000 sites recensés dans toute la France.

La FFVE et les JEP

La FFVE reste attachée à cet événement qui lui permet chaque année au travers de ses clubs et de ses collectionneurs, de se mobiliser pour mettre en lumière l'inestimable patrimoine industriel que constituent les véhicules de collection.

De plus, les JEP offrent l'occasion d'associer naturellement le **patrimoine bâti** avec le **patrimoine roulant**.

2

PARTENARIAT AVEC LA DEMEURE HISTORIQUE

Le 14 mars dernier, Jean-Louis Blanc, président de la Fédération Française des Véhicules d'Époque (FFVE) et Olivier de Lorgeril, président de la Demeure Historique, ont officialisé un partenariat.

La Demeure Historique représente et accompagne les acteurs du patrimoine que sont les propriétaires-gestionnaires de monuments et de jardins historiques privés dans leur mission d'intérêt général de préservation et de transmission.

La Fédération Française des Véhicules d'Époque représente les clubs, les musées, les professionnels et les collectionneurs de véhicules d'époque routiers.

Les deux associations, partageant des valeurs communes, ont décidé de collaborer plus étroitement sur des sujets intéressants **la préservation et la valorisation du patrimoine bâti et roulant**.

Il a été convenu que les premières actions communes se réaliseraient dans le cadre des Journées européennes du patrimoine des 16 et 17 septembre prochains.

3

ACCUEILLIR UNE EXPOSITION DE VÉHICULES

EMPLACEMENT DE L'EXPOSITION

L'exposition peut se tenir :

- Dans une cour intérieure
- Dans un parc
- Dans un jardin
- À l'entrée du site

DURÉE DE L'EXPOSITION

Les JEP se déroulent sur deux journées (samedi et dimanche), cependant il est possible d'organiser librement une exposition le temps d'une seule journée.

TYPES DE VÉHICULES EXPOSÉS

Tous les véhicules roulants tels que définis par la FFVE sont concernés par les JEP :

- Voitures
- Motocyclettes
- Véhicules militaires
- Véhicules agricoles
- Véhicules utilitaires

Ces journées doivent permettre au public de découvrir une large palette de véhicules emblématiques, représentatifs de la variété des productions : véhicules populaires ou prestigieux, de tourisme ou de compétition, de petite ou de puissante cylindrée...

Ce choix des véhicules peut se faire en lien avec l'histoire des lieux (par exemple pour rappeler le passé militaire d'un monument).

ACCESSIBILITÉ

Le chemin d'accès à l'endroit désigné de l'exposition doit être suffisamment carrossable pour permettre l'arrivée des véhicules. Il faut éviter dans la mesure du possible les chemins trop cabossés et/ou semés de trous et de nids de poule de grande taille.

Dans le cas d'un passage sous porche ou entre deux murets, les dimensions devront être préalablement transmises pour s'assurer que chaque véhicule sélectionné puisse avoir le passage suffisant.

Le propriétaire du site devra également informer l'équipe FFVE/Club d'une condition de poids maximum autorisé, certains véhicules pouvant être excessivement lourds. Dans ce cas, certains ne pourraient être retenus.

Selon la disposition retenue des véhicules, il est important de vérifier que les véhicules auront la place suffisante pour manœuvrer afin de stationner le temps de l'exposition.

- Un repérage d'un représentant FFVE et/ou d'un club sera nécessaire en amont
- Le délégué régional FFVE et le club donneront leur avis en fonction du type de véhicules choisis

EXPOSITION

Les véhicules prendront place avant l'arrivée du public : la veille ou le matin très tôt (plage horaire à définir).

Les voitures seront véhiculées soit par leur propre propriétaire, soit par un transporteur. Dans les deux cas les coordonnées des interlocuteurs et les plaques d'immatriculation seront fournies, au plus tard la veille, par la FFVE ou le club au propriétaire du site accueillant.

Seul le propriétaire collectionneur, un membre l'équipe FFVE ou du club invité sont autorisés à manipuler les véhicules.

Les véhicules seront placés expressément à l'endroit décidé par le propriétaire du site en accord avec la FFVE ou le club et en adéquation avec tous les aspects de sécurisation du site si nécessaire (passage véhicule d'urgence, déambulation du public).

Les véhicules exposés resteront en place/statiques tout le temps de l'exposition : une journée ou deux jours (selon le choix retenu).

En fonction de l'emplacement déterminé, si ce dernier accueille quotidiennement le passage de véhicules motorisés, il ne sera pas demandé de protéger les sols pour le roulage des véhicules de l'entrée à leur place d'exposition. En revanche, dans le cadre d'une position exceptionnelle il pourrait être envisager une protection de type moquette.

Des plaques anti-gouttes d'huile pourront être disposées sous les véhicules. Elles seront fournies soit par le propriétaire collectionneur lui-même soit par le club. Dans le cas d'achat spécifique pour l'exposition, les frais seront pris en charge par le site accueillant (les frais ne seront engagés qu'après accord du propriétaire du site accueillant).

À la demande des propriétaires collectionneurs, certains véhicules doivent être sécurisés du public par la pose tout autour de potelets et cordelettes fournis par le site.

Chaque modèle de véhicule dispose d'un affichage décrivant son histoire et ses caractéristiques. Il est réalisé par la FFVE.

Dans le cas où les véhicules resteraient en place la nuit, ils seraient bâchés et chaque matin un lustrage sera effectué par les propriétaires ou un membre de l'équipe FFVE.

HOSPITALITÉ

Un espace/abri accessible en cas d'intempéries ou de besoin de repos devra être mis à disposition des collectionneurs.

Un accès aux toilettes doit être également prévu.

ASSURANCES

En sa qualité, le site accueillant doit être assuré pour un contrat multirisque et sur les biens. À la demande, il peut être transmis le descriptif et la valeur estimée de chacun des véhicules exposés.

De plus, chaque propriétaire collectionneur disposera lui-même d'une police d'assurance en cours de validité au moment de l'exposition.

La surveillance des véhicules durant les horaires d'ouverture au public sera assurée conjointement par le site, l'équipe FFVE et les propriétaires.

4

COMMUNICATION

La FFVE et la Demeure Historique déclineront un plan de communication commun, afin de valoriser le partenariat et d'être le plus présent possible dans les médias.

INSCRIPTION SUR LE SITE INTERNET DÉDIÉ FFVE : www.ffve-jep.org

Ce site représente la vitrine des actions de la FFVE dans le cadre des Journées européennes du patrimoine et permet à tous les clubs et les professionnels d'avoir une visibilité complémentaire sur leurs propres manifestations.

Tous les supports de communication font référence au site dédié ffve-jep.org (communiqué de presse, réseaux sociaux, lettre info...).

Les enregistrements se font à l'aide la fiche d'inscription

- Elle est simple et rapide à renseigner
- Toutes les informations sont nécessaires pour fournir au public une information qualitative
- Elle est en priorité utilisée par le délégué régional de la FFVE, mais pourra être également mise à disposition des adhérents de la Demeure Historique.
- Les fiches seront enregistrées au fur et à mesure.

Chacun pourra également, s'il le souhaite, inscrire son événement sur le site officiel des JEP/Ministère de la Culture.

La FFVE organisera si besoin des rencontres avec des journalistes et des VIP (élus, acteurs clés dans l'environnement du véhicule ancien) ; le cas échéant, elle informera le propriétaire du site accueillant et les équipes régionales et de communication de la Demeure Historique, afin de faciliter les rencontres et/ou reportages et dans la mesure du possible de recueillir le témoignage d'un représentant de la Demeure Historique à ses côtés.

Le site accueillant autorisera la FFVE à placer à proximité des véhicules exposés une communication secondaire, sous forme de kakémonos, oriflammes, cartels ou flyers mis à disposition du public à condition qu'elle reste raisonnable dans sa taille et son contenu.

5

CONTACTS UTILES



Le délégué DH de votre secteur géographique



Fédération française
des véhicules d'époque

Le délégué régional FFVE de votre secteur géographique
Liste en pj

Esther GRANGEON

Coordination nationale des DR

Tel : 06.82.26.83.43

esther.grangeon@ffve.org

Sophie CHOLET

Coordinatrice des JEP

Tel : 06.80.04.17.12

sophie.cholet@ffve.org

➤ **Merci de mettre Sophie Cholet dans la boucle de vos échanges**